

Compte rendu de la réunion du 6 mars 2015

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Fany GILBERT, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Christophe BONY, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Michaël LESCUREUX, Eric MASSÉ, Jean-Baptiste PEYRAUD, Daniel TRUCHY

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membres absents excusés

Francis PETITCOLLOT, Florence VIÉ

Point sur le championnat

Modification à apporter au compte-rendu du 24/10/14 pour la 3ème journée de championnat du 12/10/14 : retirer à Chevannes 2 l'amende de 5 € pour feuille de match incomplète et l'appliquer à Monéteau.

Journée de rattrapage du 11/01/15

Licence sans photo (amende de 5 €)	Houssem KOUTI et Nourdine BOUHADDOU (EE Saint-Valérien)
------------------------------------	---

Journée de rattrapage du 18/01/15

R A S

10ème journée de championnat du 25/01/15

Carton jaune (amende de 3 €)	David CRECHET (La Selle sur le Bied) Cédric COL (Vergigny) Loïc BESANÇON (Vinneuf-Courlon)
Défaut d'appel au répondeur (amende de 4 €)	Joigny 2
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Montacher (nom du dirigeant non indiqué)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Chéroy (feuillet bleu) Beaumont et Vergigny (feuillet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Jérémy BRUNEAUD (Bussy-en-Othe)
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	La Selle sur le Bied

11ème journée de championnat du 08/02/15	
Carton jaune (amende de 3 €)	Mourad ETTAIEB (Avicenne) Kevin GARZON et Yoann CHEVI (Mailly-la-Ville) Eric VITRY et Laurent DOMECE (Paron Noé 2)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Brienon-sur-Armançon (n° licence dirigeant, heure, groupe non indiqués et case championnat non cochée) Saint-Julien (nom du club non indiqué)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Avicenne et Chevannes 1 (feuille blanc)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Valentin JAMET (Alliance Nord) : décision prise par la commission d'application des règlements du 27/02/15 : suspension pour 1 match automatique (22/02/15) + 5 matches fermes (01/03/15, 15/03/15, 12/04/15, 26/04/15 et 03/05/15) + 1 pt de moins au championnat pour l'équipe d'Alliance Nord
Forfait déclaré (amende de 10 €)	Ormoy score match Saint-Sérotin/Ormoy : 3-0 et 1 pt pour Ormoy qui devra verser une indemnité kilométrique de 48,60 € à Saint-Sérotin par le biais de la caution
<u>Cas particulier</u> : match Alliance Nord/Irancy, abandon de terrain par Irancy : le score reste acquis 7-2 et 0 pt au classement pour Irancy	

Coupe de l'Yonne du 15/02/15	
Carton jaune (amende de 3 €)	Mehdi BELMEHDI (Brienon-sur-Armançon) Salvador GONGORA (Saint-Sérotin)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Saint-Julien-du-Sault (nom du club non indiqué)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Beaumont (feuille blanc)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Mehdi BELMEHDI (Brienon-sur-Armançon) : décision prise par la commission d'application des règlements du 27/02/15 : suspension pour 1 match automatique (22/02/15) + 4 matches fermes (01/03/15, 15/03/15, 12/04/15 et 26/04/15) + 1 pt de moins au championnat pour l'équipe de Brienon Maxime PAUTOT (Escamps) : décision prise par la commission d'application des règlements du 27/02/15 : suspension pour 1 match automatique (22/02/15) + 4 matches fermes (01/03/15, 08/03/15, 15/03/15 et 22/03/15) + 1 pt de moins au championnat pour l'équipe d'Escamps Salvador GONGORA (Saint-Sérotin) : décision prise par la commission d'application des règlements du 27/02/15 : suspension pour 1 match automatique (22/02/15) + 2 matches fermes (01/03/15 et 08/03/15) + 1 pt de moins au championnat pour l'équipe de Saint-Sérotin
Forfait déclaré (amende de 10 €)	EE Saint-Valérien score match Stade Auxerrois 1/EE Saint-Valérien : 3-0 et 1 pt pour EE Saint-Valérien (+ 2 pts de moins au championnat conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)
<u>Cas particulier</u> : 3 cartons jaunes pour l'équipe de Brienon-sur-Armançon, soit 1 pt de moins au classement	

12ème journée de championnat du 22/02/15	
Carton jaune (amende de 3 €)	Alexandre PAIXAO COVAS (Piedalloues 1) Jonathan BAILLOT (Laroche) Franck THEIBAUT (Saint-Julien-du-Sault) Christophe CHARETIER (Villeneuve-la-Guyard)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Brienon-sur-Armançon (n° licence et nom du dirigeant, heure, groupe non indiqués) Joigny, Monéteau et Neuvy-Sautour (n° licence du dirigeant non indiqué) EE Saint-Valérien (n° licence et nom du dirigeant non indiqués)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Les Bries (feuillet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Beauvoir</u> score match FMC Sens/Beauvoir : 3-0 et 1 pt pour Beauvoir qui devra verser une indemnité kilométrique de 50,22 € à FMC Sens par le biais de la caution <u>Merry Saint-Aubin 2</u> score match Merry Saint-Aubin 2/Montacher : 0-3 et 1 pt pour Merry Saint-Aubin 2
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Merry Saint-Aubin 1</u> score match Irancy/Merry Saint-Aubin 1 : 3-0 et 0 pt pour Merry Saint-Aubin 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 28,35 € à Irancy par le biais de la caution
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Brichères, Laroche et Mailly-la-Ville
Forfait général (amende de 46 €)	Beauvoir
Arbitre non licencié le jour du match	Match Chéroy/AC Saint-Siméon (arbitre Jean DE MIRA) score match : 0-3 et 0 pt pour Chéroy Match EE Saint-Valérien/OL Martinot 2 (arbitre Luis VERISSIMO) score match : 0-3 et 0 pt pour EE Saint-Valérien

13ème journée de championnat du 01/03/15	
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	ACSRA (groupe non indiqué) Beaumont (nom du dirigeant non indiqué)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	ACSTA, Vergigny (feuillet bleu) Beaumont, Chailley (feuillet blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Baptiste POUMEAU (Chailley)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>FMC Sens</u> score match Alliance Nord/FMC Sens : 3-0 et 1 pt pour FMC Sens qui devra verser une indemnité kilométrique de 16,20 € à Alliance Nord par le biais de la caution
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Merry Saint-Aubin 1</u> score match Paron Noé 2/Merry Saint-Aubin 1 : 3-0 et 0 pt pour Merry Saint-Aubin 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 45,36 € à Paron Noé 2 par le biais de la caution
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Véron
Forfait général suite à 3 forfaits (amende de 46 €)	Merry Saint-Aubin 1

Récapitulatif des reports de matches

Dimanche 22 mars 2015		
Championnat	Groupe E	ACSRA / Domats
Dimanche 29 mars 2015		
Championnat	Groupe A	Esnon / Senan 1
		Saint-Georges / Appoigny
		Envol Rive Droite / Saint-Julien-du-Sault
	Groupe B	FMC Sens / Avicenne
	Groupe C	Stade Auxerrois 2 / Les Bries
		Beines / Bussy-en-Othe
		Villeroy / Seignelay
	Groupe D	Laroche / ACSTA
		Montacher / Piedalloues 2
		Merry Saint-Aubin 2 / Vinneuf-Courlon
	Groupe E	Beaumont / La Selle-sur-le-Bied
		Saint-Sérotin / Augy
	Groupe F	Monéteau / Guerchy
		Joigny 2 / Chailley
		Egriselles-le-Bocage / Villethierry
	Groupe G	EE Saint-Valérien / Les Bréandes
Dimanche 5 avril 2015		
Championnat	Groupe A	Envol Rive Droite / Véron
	Groupe B	Brichères / Stade Auxerrois 1
	Groupe C	Senan 2 / Bussy-en-Othe
	Groupe D	Vinneuf-Courlon / ACSTA
	Groupe F	Guerchy / Egriselles-le-Bocage
		Vergigny / Joigny 2
Groupe G	Joigny 1 / Brienon-sur-Armançon	
Dimanche 19 avril 2015		
Coupe		Matches de poule du 1 ^{er} février 2015
Championnat	Groupe E	Ormoy / Beaumont
Vendredi 1 ^{er} mai 2015		
Coupe		Quarts de finale de Coupe
Championnat	Groupe D	Montacher / Vinneuf-Courlon
	Groupe F	Guerchy / Saint-Martin Loisirs
Vendredi 8 mai 2015		
Championnat	Groupe A	Paron Noé 1 / Esnon
	Groupe C	Chevannes 1 / Senan 2
	Groupe E	Beaumont / ACSRA
	Groupe F	Egriselles-le-Bocage / Chailley
		Chevannes 2 / Joigny 2
Dimanche 10 mai 2015		
Championnat	Groupe D	Saint-Valérien / Merry Saint-Aubin 2
	Groupe F	Chailley / Guerchy

Bilan des tournois en salle

Le bilan financier des deux tournois fait apparaître un solde positif de 255,80 €.

Bilan sportif :

Auxerre : ENVOL Rive Droite a gagné le tournoi et Piedalloues a remporté le trophée du Fair Play

Villeneuve-l'Archevêque : Villeneuve-l'Archevêque a gagné le tournoi et Brienon-sur-Armançon a remporté le trophée du Fair Play.

Tournoi de Villeneuve-l'Archevêque : un courrier a été reçu du vice-président de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe expliquant que certains joueurs n'avaient pas toujours changé de chaussures après être allés à l'extérieur du gymnase. José est chargé de répondre à ce courrier, après l'avoir soumis aux observations des autres membres de la commission.

Point vétérans

La commission vétérans a organisé une réunion le 6 mars 2015 à Migennes en présence de 4 clubs (Chevannes, Migennes, Bussy, Piedalloues) pour faire le bilan du championnat vétérans.

Les matches se jouent principalement le vendredi soir, le plus souvent avec 7 joueurs par équipe et en auto-arbitrage.

Jacky HERVOUET évoque le manque de communication sur ce championnat auquel 7 équipes, composées d'une centaine de joueurs au total, participent. Les matches joués ainsi que les coordonnées des clubs sont visibles sur le site, dans la rubrique « vétérans ».

Des ententes entre clubs peuvent encore se former pour créer de nouvelles équipes.

Projet de développement de l'activité

José aborde la question du développement de l'activité en direction des jeunes ou des féminines.

Les membres de la commission s'accordent à dire qu'il convient avant tout de pérenniser le championnat vétérans avant d'envisager d'ouvrir l'activité vers un autre public. Il est par ailleurs rappelé que des féminines peuvent s'engager dans le championnat seniors, ce qui est le cas dans certaines équipes.

Présentation de l'activité à l'AG UFOLEP

L'assemblée générale de l'UFOLEP aura lieu le samedi 28 mars 2015 à 9 heures, salle de conférence du « 89 » à AUXERRE. A cette occasion, chaque CTD est invitée à présenter son activité.

Le bilan de la saison football 2013-2014 sera donc présenté sous forme de diaporama commenté par Jacky HERVOUET.

Questions diverses

➤ José VIÉ fait lecture d'une lettre qui lui a été envoyée par le Stade Auxerrois 2 et relative au match Seignelay / Stade Auxerrois 2 du 25/01/15.

Il est reproché dans ce courrier à Francis PETITCOLLOT d'avoir sollicité la commission football afin que soit désigné pour cette rencontre un arbitre officiel de sa connaissance. De plus, le club évoque un manque global de sportivité et d'erreurs d'arbitrage qui lui ont fait perdre le match et souhaite par conséquent que celui-ci soit rejoué.

La commission d'arbitrage précise qu'elle n'a désigné aucun arbitre pour ce match, y compris à la demande de Francis PETITCOLLOT. Les réserves portent exclusivement sur des faits de jeu, par conséquent la commission décide de ne pas accéder à la requête du Stade Auxerrois 2. José se propose de répondre par mail au club du Stade Auxerrois 2 en ce sens.

➤ Une tricherie sur licences faite par le club EE Saint-Valérien a été constatée lors du match EE Saint-Valérien / Brienon du 21/12/14. Ce fait sera jugé par la commission disciplinaire de 1ère instance. Le courriel qui a été adressé à José VIÉ par le club, expliquant les raisons pour lesquelles des ratures ont été faites sur la feuille de match, sera joint au dossier.

➤ Gilles BERNARD indique qu'il rencontre quelques difficultés pour recueillir les notes de Fair-Play de certains arbitres, ce qui l'oblige à les contacter lui-même, rendant ainsi la durée de cette tâche plus importante que nécessaire.

La commission va réfléchir sur d'éventuelles solutions à mettre en oeuvre afin d'éviter ce surcroît de travail.

➤ Seulement 3 personnes à ce jour sont inscrites à la session de formation d'arbitre départemental du 21 mars 2015.

➤ La commission football propose Olivier GUIDOU et Gilles BERNARD pour l'attribution d'une médaille de bronze.

➤ **Rappel** des nouvelles coordonnées de Raymond THILLOU : 47 allée des Arcades 89100 PARON, n° tél fixe : 03 45 37 07 37.

➤ **Rappel**: la commission sportive est toujours en attente d'une candidature de club pour accueillir la réunion annuelle le vendredi 26 juin 2015.

Date des prochaines réunions : Vendredi 10 avril 2015 à 20 h Vendredi 22 mai 2015 à 20 h Vendredi 19 juin 2015 à 19 h
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU